



ADDICT® GEL

GEL APPÂT CONTRE LES FOURMIS

USAGE PROFESSIONNEL

Présentation

Appât en gel pour le traitement des fourmis, en cartouche de 30 g prête à l'emploi.

Points forts

- Effet cascade, détruit la fourmière.
- Réduction de l'infestation dès les premiers jours.
- 1 seringue = 150m² traités.

Informations réglementaires

N° AMM : FR-2022-0006

Nom homologué : ADDICT® GEL FOURMIS (Détenant : LODI S.A.S.)

Composition : Dinotéfurane (N°CAS : 165252-70-0) 0.0202%

TP18 – Insecticide

Catégorie d'utilisateurs : professionnels.

Lieux d'application : intérieur, extérieur (autour des habitations et bâtiments), terrasses, patios. À l'intérieur des bâtiments industriels, commerciaux ou publics et locaux privés.

Cibles :

- Fourmi noire des jardins (*Lasius niger*)
 - Fourmi d'Argentine (*Linepithema humile*)
 - Fourmi Pharaon (en intérieur seulement) (*Monomorium pharaonis*).
- Tous les stades de développement et destruction de nids.

Fonctionnement

ADDICT® GEL FOURMIS se présente sous la forme d'un gel appât pour l'élimination durable des fourmis. Les fourmis ingèrent et transportent le gel jusqu'au nid où elles contaminent le reste de la colonie (larves et adultes) en quelques jours.

Mode d'emploi

Cartouche de gel prête à l'emploi : à l'aide d'un pistolet applicateur, appliquer des gouttes de gel de manière localisée ou directement dans les crevasses et fissures où les insectes se cachent, sur le passage des fourmis ou à proximité du nid. Appliquer 2 gouttes de 0,1g (0,5 cm de diamètre) par mètre carré. En cas de ré-infestation, renouveler l'application. Renouveler l'appât consommé, détérioré ou souillé jusqu'à éradication complète de la colonie ou un mois après application si des fourmis sont encore visibles.

FICHE TECHNIQUE



Référence et conditionnement

Réf. 18175 : Étui de 4 seringues de 30g
Carton de 20 boîtes

Stockage et prévention

Tenir hors de portée des enfants et des animaux domestiques. Ne pas stocker le produit à des températures inférieures à 0°C. Stocker le produit à l'abri de la lumière.

Durée de conservation : 2 ans

Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (évier, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur. Éliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet, dans un circuit de collecte approprié.

Précautions d'utilisation

TP18 - Utiliser les biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lire l'étiquette et les informations concernant le produit. Dangereux. Respecter les précautions d'emploi. Pour les instructions de premiers secours, contacter le centre anti-poison le plus proche. La fiche de données de sécurité est disponible gratuitement sur simple demande à l'adresse suivante : fds@lodi.fr

Dangereux pour les abeilles. Lors d'une utilisation du produit à l'extérieur, limiter l'exposition des abeilles en utilisant une boîte d'appât, en le couvrant (par ex. une tuile) ou en l'appliquant dans des fissures ou crevasses.

Ne pas appliquer dans les potagers. Ne pas appliquer le produit directement sur ou à proximité de denrées alimentaires, surfaces ou ustensiles qui pourraient être en contact avec des denrées ou des boissons destinées à la consommation (humaine ou animale) ou avec des animaux de rente. Se laver les mains après utilisation.

Ne jamais appliquer le gel comme traitement préventif, utiliser uniquement en cas d'infestation avérée.

EUH208 Contient 2-METHYLISOTHIAZOL-3(2H)-ONE. Peut produire une réaction allergique.